

DCG 4

Droit fiscal

ANNALES 2015

Michel LOZATO

Agrégé d'économie et gestion,
Professeur en classes préparatoires au DCG



EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2014

5 rue Laromiguière 75005 Paris

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-071932-7

ISSN 1269-8792

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Préface		V
PARTIE 1	Sujets	1
SUJET 1	Cas pas à pas : ARC et Crépin	3
SUJET 2	2011 : Meunier, Moulin et Menhil-Minot	36
SUJET 3	2012 : MASC, Millefleurs et SOL	64
SUJET 4	2013 : Godard, Boucheron et Saint	94
SUJET 5	2014 : Bomeuble, Bensport et Harmony	134
PARTIE 2	Fiches méthodo	167
FICHE 1	Programme du DCG 4, Droit fiscal	169
FICHE 2	Tableau récapitulatif des principales questions posées (2009 à 2014)	175
FICHE 3	Se préparer à l'épreuve	178
FICHE 4	Le jour de l'examen	182

Préface

Le cursus des études conduisant à l'expertise comptable est un cursus d'excellence, pluridisciplinaire, vers lequel se dirigent, à raison, de plus en plus d'étudiants.

Dunod dispose depuis de très nombreuses années d'une expérience confirmée dans la préparation de ces études et offre aux étudiants comme aux enseignants, une gamme complète d'ouvrages de cours et d'entraînement qui font référence.

Ces ouvrages sont entièrement adaptés aux épreuves, à leur esprit comme à leur programme, avec une qualité toujours constante. Ils sont tous régulièrement actualisés pour correspondre le plus exactement possible aux exigences des disciplines traitées.

La collection Expert Sup propose aujourd'hui :

- des manuels complets mais concis, strictement conformes aux programmes, comportant des exemples permettant l'acquisition immédiate des notions exposées, complétés d'un choix d'applications favorisant l'entraînement et la synthèse ;
- des ouvrages de cas pratiques originaux, avec la série « Tout l'entraînement », spécialement conçue pour la mise en pratique et l'assimilation du programme des épreuves ;
- les Annales DCG, spécifiquement dédiées à la préparation de l'examen.

Elle est complétée d'un ensemble d'outils pratiques de révision, avec la collection Express DCG, ou de mémorisation et de synthèse avec les « Petits Experts » (*Petit fiscal*, *Petit social*, *Petit Compta*, *Petit Droit des sociétés*, etc.).

Ces ouvrages ont été conçus par des enseignants confirmés ayant une expérience reconnue dans la préparation des examens de l'expertise comptable.

Ils espèrent mettre ainsi à la disposition des professeurs et des étudiants les meilleurs outils pour aborder cette réforme et leur assurer une pleine réussite.

Jacques Saraf
Directeur de collection

1

PARTIE

Sujets

SUJET 1

Cas pas à pas : Arc et Crépin

SUJET 2

2011 : Meunier, Moulin et Menhil-Minot

SUJET 3

2012 : MASC, Millefleurs et SOL

SUJET 4

2013 : Godard, Boucheron, Saint

SUJET 5

2014 : Bomeuble, Bensport et Harmony

1

SUJET

Cas pas à pas **ARC et Crépin**

PRÉSENTATION DU SUJET

THÈMES TRAITÉS	L'imposition des résultats dans le cadre des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés Champ d'application et territorialité de l'impôt sur les sociétés Détermination et déclaration du résultat fiscal Liquidation et paiement de l'impôt sur les sociétés L'imposition des résultats dans le cadre des sociétés de personnes Champ d'application L'impôt sur le revenu Territorialité de l'impôt sur le revenu Caractéristiques du revenu imposable Traitements et salaires Revenus des capitaux mobiliers Revenus fonciers Bénéfices industriels et commerciaux Bénéfices non commerciaux Règles générales de calcul de l'impôt sur le revenu Principales charges déductibles du revenu global et modalités de prise en compte des réductions et crédits d'impôt Déclaration, liquidation et paiement de l'impôt sur le revenu
PRÉSENTATION DU SUJET	Ce sujet trouve ses thèmes de deux parties très importantes du programme, qui, en volume, en représentent plus de la moitié. Les deux dossiers sont d'égale importance (10 points sur 20 chacun). Le premier dossier (10 points sur 20 – 7 questions) est consacré à l'imposition du résultat dans le cadre de l'impôt sur les sociétés. Il associe : – des questions de cours (formes de sociétés et régime d'imposition, conséquences d'une baisse du chiffre d'affaires sur l'IS et les contributions, imposition d'une succursale à l'étranger) ;



	– des questions de mise en situation sur des thèmes classiques et variés tels que le calcul d'acomptes (IS, contribution additionnelle), le traitement des plus et moins-values et les retraitements du résultat fiscal. Ces derniers portent sur des opérations d'amortissement, de dépréciations et de plus-values dont le retraitement fiscal est demandé. Le second dossier (10 points sur 20 – 7 questions) porte sur l'imposition du revenu des particuliers. Là aussi, le travail demandé se partage entre des questions de cours (notion de domicile fiscal, rattachement d'enfants majeurs et/ou mariés, obligations déclaratives en cas de mariage, modalités d'imputation de pertes BIC) et des traitements directement opérationnels (revenus catégoriels, revenu imposable, impôt brut et net, plafonnement des effets du quotient familial).
PAR QUOI COMMENCER ?	Il faut d'abord consacrer un temps de lecture conséquent au sujet (20 minutes). Ensuite, puisque les dossiers sont totalement indépendants et valorisés de la même manière dans le barème, le choix du(de la) candidat(e) sera défini en fonction de la maîtrise qu'il aura des deux thèmes proposés. Il(elle) veillera toutefois : – à bien répartir son temps de travail pour traiter les deux dossiers de manière équivalente. – à prendre soin de traiter chaque dossier sur une copie séparée de façon à être en mesure de passer d'un dossier à l'autre en cas de besoin.